

# Association Syndicale Libre (ASL) LA CYPRIERE

Site : <https://www.lacypriere.fr> Mail : [lacypriere@gmail.com](mailto:lacypriere@gmail.com)

Bouc Bel Air, le 10 septembre 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre ASL La Cyprière, qui se tiendra :

Date : Dimanche 5 octobre 2025

A : 10 heures

Lieu : Salle Frédéric Mistral – Bastide de la Salle

Ordre du jour :

- Introduction et rapport moral du Président, Monsieur Patrick PELLEGRINO
- Rapport financier de la trésorière, Madame Evelyne BOSCHER
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Vote du quitus pour l'exercice 2024/2025
- Présentation et vote du budget pour 2025/2026
- Election des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2025/2026
- Point sur la circulation à l'intérieur du lotissement
- Questions diverses

Nous vous rappelons que, conformément aux statuts de l'ASL (article 4.07), si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale sera reconvoquée d'office 1 heure plus tard, soit à 11 heures et délibérera quel que soit le nombre de participants.

En cas d'empêchement, nous vous indiquons que vous avez la possibilité de vous faire représenter par la personne de votre choix, qui peut être le délégué de votre quartier ou tout autre membre de l'ASLC, en lui donnant un pouvoir, dont vous trouverez un exemplaire annexé au présent courrier.

Nous vous précisons également qu'un mandataire ne pouvant recevoir plus de trois mandats, nous vous remercions de bien vouloir désigner un suppléant en cas d'impossibilité d'honorer le mandat confié (précision prévue dans le pouvoir).

D'autre part, si vous souhaitez que d'autres questions que celles indiquées sur l'ordre du jour annexé aux présentes soient évoquées, et éventuellement soumises à résolution, sachez que vous disposez d'un délai de 6 jours, à compter de la remise de la présente convocation, pour notifier par écrit au Syndicat lesdites questions. Après cette date, ces questions feront partie des questions diverses non soumises à résolution.

Ceux qui souhaitent présenter leur candidature à un poste de vérificateur aux comptes (2 postes) peuvent le faire en se faisant connaître avant l'ouverture de l'Assemblée Générale.

Cette assemblée sera suivie d'un apéritif d'honneur destiné à un moment de convivialité et l'accueil des nouveaux propriétaires.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Patrick PELLEGRINO  
Président ASL La Cyprière

# ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LA CYPRIERE

## BILAN GENERAL AU 31/08/2025

	ACTIF	PASSIF
BANQUE au 31/08/2025	2229,24	
CAISSE	56,81	
BALANCE DES COPROPRIETAIRES		1286,58
RESERVE		1000,00
SITUATION IMMEUBLE	0,53	
<b>TOTAUX</b>	<b>2286,58</b>	<b>2286,58</b>

**La Trésorière**  
Mme BOSCHER LOT 64

**Le Président**  
Mr PELLEGRINO LOT 49

**Les vérificateurs aux comptes**

GIUDICELLI Nicole LOT 26

SANTIQUET Laurent LOT 42

# ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LA CYPRIERE

<b>CHARGES DEFINITIVES POUR 2024 / 2025</b>
---

ESPACES VERTS (jardinier)	7740,00
ASSURANCE BLANCHARD (responsabilité civile)	173,00
ASSURANCE BLANCHARD (responsabilité associative)	470,28
TAXE FONCIERE (espaces verts)	97,00
INEOS site internet	503,88
DIVERS	926,22

<b>TOTAL</b>	<b>9910,38</b>
--------------	----------------

DIVERS	
Apéritif	72,54
Frais impression	103,42
Fourniture bureau	23,46
Frais affranchissement	73,92
intérêts compte bancaire	-4,96
Frais de tenue de compte	117,84
Elagage d'un chêne	540,00
<b>TOTAL</b>	<b>926,22</b>

soit par propriétaire ( 107 lots ) (9910,38/124) 79,92 x107	8551,44
soit pour le lot 15 (17 logements) 79,92 x17	1358,64

<b>TOTAL</b>	<b>9910,08</b>
--------------	----------------

Ecart immeuble 2025 : 0,30

# ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

## LA CYPRIERE

<b>CHARGES PREVISIONNELLES POUR 2025 / 2026</b>
---

	Charges prévisionnelles 2025 / 2026	Budget voté 2024 / 2025	Charges réelles 2024 / 2025
ESPACES VERTS (ELAG JARDIN)	7 740,00 €	7 740,00 €	7 740,00 €
ASSURANCE BLANCHARD (Respons. Dirigeants)	180,00 €	180,00 €	173,00 €
ASSURANCE BLANCHARD (RC Association)	500,00 €	400,00 €	470,28 €
TAXE FONCIERE (espaces verts)	98,00 €	97,00 €	97,00 €
IONOS (site internet)	505,00 €	505,00 €	503,88 €
DIVERS : (photocopie-apéritif-timbres-CEPAC...et imprévu.)	2 000,00 €	2 000,00 €	926,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 023,00 €</b>	<b>10 922,00 €</b>	<b>9 910,38 €</b>
Soit par copropriétaire (107 lots) :	88,90 €	88,08 €	79,92 €
Soit pour le lot 15 ( 17 appartements) :	1 511,30 €	1 497,36 €	1 358,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 935,86 €</b>	<b>10 921,92 €</b>	<b>9 910,38 €</b>
<b>Provision pour taille des cyprès si validation à l'AG</b>			
Soit par copropriétaire (107 lots) :	25,00 €		
Soit pour le lot 15 ( 17 appartements) :	425,00 €		

**Résolution 1** : L'Assemblée Générale de l'ASL La Cyprière donne acte à l'Association Syndicale Libre et à son Syndicat de la régularité et de la validité des opérations de convocation à cette Assemblée Générale Ordinaire du 5 octobre 2025.

**Résolution 2** : Après avoir entendu le rapport financier de la trésorière et le rapport des vérificateurs aux comptes, l'Assemblée Générale de l'ASL La Cyprière approuve les comptes pour l'exercice 2024/2025 et donne quitus au Syndicat pour sa gestion pour la période close le 31 août 2025.

**Résolution 3** : Après discussion, l'Assemblée Générale de l'ASL approuve le budget prévisionnel des charges du jardinier ELAG JARDIN pour l'exercice 2025/2026 de 7740,00 €.

**Résolution 4** : Après discussion, l'Assemblée Générale de l'ASL approuve le budget prévisionnel des charges Assurances BLANCHARD (Responsabilité civile Dirigeants) pour l'exercice 2025/2026 de 180,00 €.

**Résolution 5** : Après discussion, l'Assemblée Générale de l'ASL approuve le budget prévisionnel des charges Assurances BLANCHARD (Responsabilité civile Association) pour l'exercice 2025/2026 de 500,00 €.

**Résolution 6** : Après discussion, l'Assemblée Générale de l'ASL approuve le budget prévisionnel des Taxes Foncières pour l'exercice 2025/2026 de 98,00 €.

**Résolution 7** : Après discussion, l'Assemblée Générale de l'ASL approuve le budget prévisionnel des charges IONOS (site Internet) pour l'exercice 2025/2026 de 505,00 €.

**Résolution 8** : Après discussion, l'Assemblée Générale de l'ASL approuve le budget prévisionnel des charges diverses pour l'exercice 2025/2026 de 2 000,00 €.

**Résolution 9** : Après discussion, l'Assemblée Générale de l'ASL approuve la mise en place d'une provision annuelle pour la taille des cyprès de 25,00 par lot (et 425 € pour le lot 15).

**Résolution 10** : L'Assemblée Générale de l'ASL La Cyprière désigne

M..... (Lot n° ) et M..... (Lot n° )  
comme vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2025/2026.

### **Questions diverses :**

Les membres du bureau se sont réunis le 1<sup>er</sup> juillet afin d'étudier les propositions que nous devons faire à la Mairie pour ralentir la circulation importante tous les matins dans notre lotissement.

**POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 5 Octobre 2025**

Je, soussigné Mr ou Mme .....,  
propriétaire du lot N° .... donne pouvoir à Mr ou  
Mme ..... lot N°..... ou, à défaut à Mr  
ou Mme ..... lot N°..... , à l'effet de  
me représenter à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'ASL LA CYPRIERE  
convoquée le 5 Octobre 2025 à 10H00, ou à toutes autres Assemblées qui se  
réuniraient ultérieurement.

Et ainsi, prendre connaissance de tous documents et renseignements, assister à  
l'Assemblée Générale en mon nom, signer toutes les feuilles de présence, prendre  
part à toutes discussions, émettre tous votes, en particulier celui du budget 2025/2026,  
signer toutes pièces, substituer, et plus généralement, faire le nécessaire.

FAIT A ..... Le .....